

*But de la Société.*

La Société de St-Vincent de Paul a pour but :

1. De sanctifier ses membres par la prière en commun, par l'union fraternelle et par la pratique des bonnes œuvres ;
2. De soulager les pauvres en leur faisant l'aumône et en les visitant à domicile.

*Ouvres de la Société.*

Aucune œuvre de charité ne doit être regardée comme étrangère à la Société, quoique celle-ci ait plus spécialement pour but la visite des familles pauvres. Ainsi les membres de la Société saisissent toutes les occasions de porter des consolations aux malades et aux prisonniers, de procurer l'instruction aux enfants pauvres, abandonnés ou détenus, et des secours religieux à ceux qui en manquent au moment de la mort.

*Qualités qu'il faut avoir pour pouvoir devenir membre de la Société.*

La Société de St-Vincent de Paul a été fondée principalement pour les jeunes gens ; mais elle admet tous les bons chrétiens qui veulent en faire partie et qui d'ailleurs ont les qualités requises.